

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1452/SG/IAM portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons (transfert de licence).

n° 74-1452/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

11 septembre 1974

Numéro JO

n° 18 du 25/09/1974

Date du numéro

25 septembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rapportée la décision n° 72-1090/SG/AI du 12 juillet 1972 autorisant Mme Silas Alemayehou Guebre Eg- ziabher à exercer le commerce de boissons, licence de 3e classe, au bar-restaurant «Le Mondial», sis Quartier 2, boulevard 22, maison n° 3, à Djibouti. Art. 2. — Une nouvelle autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons est accordée à Mme Silas Alemayehou Guebre Egziabher pour exploiter une licence de 2e classe au bar-restaurant «Le Mondial», sis Quartier 2, Boulevard 22, Maison n° 3, à Djibouti.